

octobre  
2021



Le Pôle Ressources Handicap de Seine-Maritime (PRH 76)

## Ensemble **accueillons** les différences!

- Contexte du projet..... p. 2
- Le PRH76, c'est quoi? ..... p. 3
- Le PRH76, c'est qui? ..... p. 4
- Le PRH76, pourquoi? ..... p. 7
- Contacts ..... p. 9



## Une démarche partenariale interinstitutionnelle engagée pour les familles.

Pour répondre à la stratégie du Plan de lutte contre la pauvreté du Gouvernement et aux nouvelles orientations nationales de la Convention Objectifs et de Gestion 2018-2022, signée entre l'Etat et la Cnaf (Caisse Nationale des Allocations Familiales), **l'ensemble des acteurs du territoire inaugurent aujourd'hui le Pôle Ressources Handicap.**

La Caf de Seine-Maritime, en partenariat avec le Département de Seine-Maritime, le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES), la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, la Coordination Handicap Normandie, **s'engagent ainsi pour accompagner les familles et améliorer l'accès des enfants en situation de handicap aux structures d'accueil individuelle et collective du droit commun, hors champ scolaire.**



Le projet aura pour volonté de faciliter l'accès des enfants de 0 à 20 ans en situation de handicap ou des enfants de parents en situation de handicap à l'offre de garde individuelle et collective du milieu ordinaire: les établissements d'accueil du jeune enfant, les maisons d'assistants maternels, les assistants maternels en lien avec les relais assistants maternels RAM, les centres d'accueil de loisirs sans hébergement.

Il s'articulera également avec les politiques de soutien à l'accès aux loisirs et aux vacances ainsi qu'à la vie sociale et la citoyenneté; les équipements et services de soutien à la parentalité: les lieux d'accueil enfants-parents, les actions d'écoute et d'accompagnement aux parents, l'offre de répit parental...

*1 Le milieu ordinaire regroupe les structures gérées par les employeurs associatifs, privés et publics.*

*2 Schéma Départemental des Services aux Familles: Instance regroupant l'ensemble des acteurs en lien avec les services aux familles.*



## Le « Pôle Ressources Handicap 76 » est un nouveau service gratuit de proximité à destination :

- Des familles avec un enfant de 0 à 20 ans en situation de handicap ou en cours de diagnostic,
- Des enfants dont les parents sont en situation de handicap,
- Des structures, professionnels et collectivités du territoire.

### Celui-ci a pour missions :

- **D'accompagner les familles** dans l'objectif de construire avec elles un projet d'inclusion personnalisé pour leur enfant, de les soutenir dans leurs démarches, de les rassurer, de les mettre en relation avec les ressources de leur territoire en adéquation avec leurs besoins. De la recherche d'une structure d'accueil adaptée, à la pratique d'une activité pour l'enfant, en passant par l'aide administrative et la mise en relation, le PRH76 accompagne les parents durant tout le processus d'inclusion de l'enfant au sein de la structure d'accueil.
- **D'accompagner les acteurs du territoire** afin de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des structures du milieu ordinaire, hors champ scolaire<sup>1</sup>. Pour cela, le PRH76 met à disposition des outils et son expertise au service des professionnels, en proposant un accompagnement à partir d'observations de terrain, de sensibilisations, d'aide à la mise en place d'adaptations, de mise en lien avec des moyens de financement et des formations, etc.

L'ensemble des services proposés par le PRH76 sont présentés sur son site [www.prh76.fr](http://www.prh76.fr)

Bienvenue sur le site du  
**Pôle Ressources Handicap**  
de Seine-Maritime

Le Pôle Ressources Handicap accompagne Les familles et Les professionnels pour faciliter l'accès des enfants et des jeunes à besoins spécifiques dans les accueils individuels et collectifs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, hors champ scolaire.  
Le PRH 76 est un service gratuit.

[DÉCOUVREZ LE PRH](#)

### Zoom sur le site internet

Lancé en septembre, le nouveau site internet du PRH 76 permet aux familles et aux partenaires d'accéder à l'ensemble des services en quelques clics. Les visiteurs pourront ainsi retrouver toutes les informations utiles et contacter les interlocuteurs à proximité.

Un espace « ressources » en ligne, qui s'enrichira progressivement, permettra aux familles et professionnels de trouver des informations sur les types de handicap : guides pratiques, liens utiles, cartographie des ressources, etc.

Un formulaire de contact permettra aux familles et aux professionnels de prendre RDV avec l'équipe du PRH 76, en plus des moyens de contacts par mail ou téléphone qui sont indiqués également.

Enfin, une rubrique « actualités » et une newsletter permettent de suivre les actions et les événements du PRH 76 sur le territoire.

# Le PRH 76 c'est qui?



Le PRH76 est un service départemental composé d'interlocuteurs privilégiés de proximité au service des familles et des professionnels.

Il est porté par :

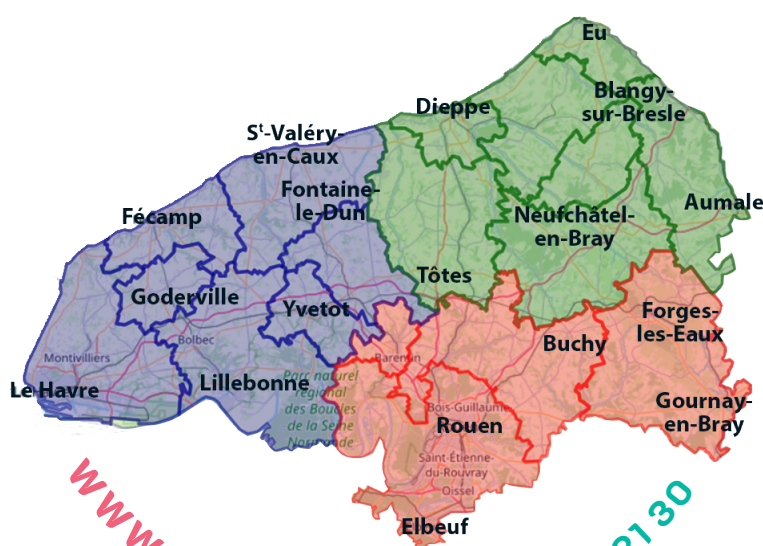
- **4 associations** implantées sur le territoire et possédant une expertise du handicap. Ces 4 associations ont répondu à l'appel à projet piloté par la Caf de Seine-Maritime en 2020.
- Une équipe de **4 personnes** (1 chef de projet et 3 référents territoriaux).

« Le défi qui s'ouvre à nous, équipe du PRH 76, est de taille tant il est le fruit d'une conception innovante de l'action sociale. Ses enjeux portent une ambition à l'échelle d'un département : celle de la promotion de l'inclusion, du vivre-ensemble dès le plus jeune âge et de la cohésion sociale d'un territoire.

Collectivement, nous nous retrouvons à l'éclosion de ce dispositif et plus globalement, au sein d'un changement de paradigme concernant le handicap. Mobilisés avec les acteurs du territoire, il nous faut apprendre et grandir ensemble, développer une intelligence collective face aux enjeux que nous rencontrerons, avec humilité mais engagement.

Interlocuteur d'une grande diversité d'acteurs, le PRH 76 doit se situer à l'interface de plusieurs champs de compétences, dans une approche transversale. Il devra adapter ses réponses à des situations singulières, où chaque point de vue compte, pour contribuer à lever les freins à une société inclusive et valoriser les initiatives et les bonnes pratiques. L'équipe du PRH devra faire preuve de disponibilité, de réactivité, de pragmatisme, de créativité et permettre aux familles d'accroître leur pouvoir d'agir. »

François Junqueira, Chef de projet du PRH 76



## Zoom sur l'équipe du PRH 76

François Junqueira, **chef de projet**  
07 77 39 58 99

ou [francois.junqueira@prh76.fr](mailto:francois.junqueira@prh76.fr)

Céline Guillaumin, **référente territoriale du territoire Sud** - 06 18 88 84 69  
ou [celine.guillaumin@prh76.fr](mailto:celine.guillaumin@prh76.fr)

Céline Mulot, **référente territoriale du territoire Nord** - 06 18 88 13 08  
ou [celine.mulot@prh76.fr](mailto:celine.mulot@prh76.fr)

Christelle Linglet, **référente territoriale du territoire Ouest** - 06 19 48 87 62  
ou [christelle.linglet@prh76.fr](mailto:christelle.linglet@prh76.fr)

[www.prh76.fr](http://www.prh76.fr) • 02 77 23 21 30



Quatre associations portent le Pôle Ressources Handicap 76. Elles sont implantées sur chacun des territoires du Pôle Ressources Handicap 76 et ont des compétences diverses et complémentaires:

- **Accompagnement médico-social des enfants en situation de handicap,**
- **Soutien à la parentalité,**
- **Petite-enfance,**
- **Dépistage précoce,**
- **Répit,**
- **Loisirs et vacances,**
- **Éducation populaire.**

- **Les PEP 76**, l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Seine-Maritime est le porteur juridique du Pôle Ressources Handicap 76. Les PEP 76 portent des établissements sociaux et médico-sociaux qui œuvrent dans le champ de l'enfance et du handicap, un secteur des politiques éducatives vacances, loisirs et culture et un secteur des politiques éducatives et sociales de proximité, dans lequel s'intègre le PRH 76. [www.pep76.fr](http://www.pep76.fr)

- **L'APEI de la Région Dieppoise**, association de parents, de personnes en situation de handicap et de leurs amis, qui porte des établissements sociaux et médico-sociaux dans le champ du handicap, une plateforme de répit et de services, une expertise dans l'accompagnement des parents en situation de handicap. [www.apeidieppe.fr](http://www.apeidieppe.fr)

- **L'Association le Moulin Vert**, est une association reconnue d'utilité publique qui porte, en Seine-Maritime, un Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et une crèche inclusive. L'association possède une expertise dans le dépistage précoce et dans l'accompagnement de la petite-enfance. [www.lemoulinvert.asso.fr](http://www.lemoulinvert.asso.fr)

- **L'Ufcv**, l'Union Française des Centres de Vacances. Reconnue d'utilité publique, elle est agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public et possède des compétences dans l'animation des loisirs et des séjours de vacances, dans l'éducation populaire. [www.ufcv.fr](http://www.ufcv.fr)

# Les porteurs du projet:



## Le PRH76 est financé par les partenaires institutionnels du SDSF (Schéma Départemental des Services aux Familles):

- **La Caf de Seine-Maritime: 216000 €** avec un soutien au démarrage en 2021 et **178000 €** en 2022.

« La mise en place du pôle ressource handicap traduit une véritable démarche partenariale interinstitutionnelle engagée depuis fin 2019 qui se situe à la croisée des politiques familiales, éducatives et médico-sociales. Le pôle ressources handicaps apporte un soutien aux parents dans l'élaboration du parcours inclusif de leur enfant âgé de 0 à 20 ans ainsi qu'aux professionnels pour un favoriser un accueil adapté en milieu dit « ordinaire » pendant les temps hors scolaire. Pour la Caf, soutenir le pôle ressources handicap concoure au déploiement des politiques sociales sur le territoire en:

- *offrant à chaque enfant un accueil de qualité lorsqu'il n'est pas à l'école pendant les temps hors scolaires,*
- *accompagnant les parents - y compris les parents en situation de handicap - dans la construction du parcours inclusif de leur enfant,*

- *soutenant les professionnels du milieu ordinaire dans leur pratique d'accueil d'enfants en situation de handicap.*

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs mobilisés sur ce beau projet qui contribuera à n'en pas douter à améliorer le service rendu aux familles »

Jean-Loup Isaac, Directeur adjoint de la Caf de Seine-Maritime

- **Le conseil départemental de Seine-Maritime: 40 000 €**

« Chef de file des solidarités sociales, le Département de la Seine-Maritime s'engage fortement depuis plusieurs années dans le développement du soutien à la parentalité comme levier majeur pour le repérage et la prise en charge adaptée des situations de fragilité dès l'enfance. Cet enjeu prioritaire pleinement inscrit dans le schéma enfance famille 2016-2021 se traduit également par le travail partenarial important mené par la PMI et la CAF depuis 2019. Dans cette perspective, le Pôle Ressource Handicap constitue, au cœur de la Seine Maritime, un nouvel outil essentiel qui apporte en proximité une expertise reconnue auprès des professionnels et des familles afin de concourir à l'élaboration concertée de parcours toujours plus inclusifs en faveur des enfants en situation de handicap. Dans sa volonté constante d'amplifier son action, le Département a ainsi souhaité s'associer à la CAF pour la mise en place du Pôle Ressource Handicap dont les missions premières d'information, de formation des professionnels et d'accompagnement des familles, participeront activement à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance. À ce titre, je tiens à saluer l'ensemble des partenaires qui se sont fortement mobilisés dans le déploiement de ce dispositif innovant qui contribuera indéniablement à améliorer la qualité d'accueil des enfants en situation de handicap »

Bertrand Bellanger, Président du Département de la Seine-Maritime

- **La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale via le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES),** s'engage à verser une subvention par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) à hauteur de **7164 €** par an et sur la durée de la convention triennale (2021-23) signée avec l'association UFCV.

« Le droit fondamental de tout enfant, notamment des enfants en situation de handicap, aux loisirs s'inscrit dans le respect des engagements internationaux relatifs aux droits de l'Homme pris par la France, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH). Ce droit est également consacré, à l'échelon national, par le préambule de la Constitution. En complément de l'École, les centres de vacances et de loisirs représentent un espace d'apprentissage et de socialisation important. C'est en jouant et pratiquant ensemble des activités culturelles ou physiques, en découvrant ensemble les richesses de la nature, que les enfants et les jeunes apprendront la tolérance, le respect de leurs différences et la solidarité. Par son soutien à la mise en place et au développement du pôle ressources handicap, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) réaffirme, aux côtés de ses partenaires institutionnels en Seine-Maritime, sa volonté de participer activement à l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des accueils collectifs de mineurs (ACM). Aussi, avec le pôle ressources handicap, la Seine-Maritime se dote d'un outil qui a vocation à lever progressivement les derniers obstacles à l'inclusion en ACM de tous les enfants et adolescents.»

Olivier Wambecke, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime

- **Les partenaires signataires de la convention:** La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), L'Agence Régionale de Santé, La Mutualité Sociale Agricole, La Caisse Primaire d'Assurance Maladie, La Coordination Handicap Normandie.



**L'objectif du Pôle Ressources Handicap 76 est de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse en mettant en adéquation les besoins des familles et les services proposés sur le territoire seinomarin.**

## **Pour les partenaires :**

Le PRH 76 a pour objectif d'animer des partenariats aux différents échelons territoriaux afin de favoriser l'interconnaissance mutuelle des acteurs locaux, les synergies, les actions communes et construire ainsi un écosystème favorable à l'inclusion des enfants.

## **Pour les professionnels de l'accueil :**

Le PRH 76 a pour mission de soutenir les professionnels dans leurs pratiques d'accueil, de les accompagner dans leur montée en compétences, de les « outiller » pour accueillir les enfants à besoins particuliers dans les meilleures conditions, de les sensibiliser aux handicaps, de les aider à mettre en mots leurs observations et à favoriser leurs relations avec les familles, de rompre leur isolement en développant le partage d'expériences entre professionnels et en les mettant en lien avec les ressources adéquates.

« Une référente territoriale du PRH est intervenue à la crèche face à la situation d'un enfant diagnostiqué autiste quelques mois en amont. Elle a proposé des temps d'observation. Cela a permis l'accompagnement des équipes, de les rassurer, de leur faire des propositions de prise en charge. La référente territoriale a aussi échangé avec la famille qui a pu cheminer sur la situation de leur enfant. Une réunion de clôture et de bilan a eu lieu.

Ce temps de travail a été très valorisant pour les équipes dans leurs pratiques. Elles ont été rassurées par le soutien d'un tiers qui avait des connaissances spécifiques.

Au niveau de la direction, j'ai pu approcher la famille avec plus de confiance dans la prise en charge de leur enfant et créer du lien avec les services qui allaient prendre en charge l'enfant par la suite »

**Une directrice de crèche**

# Le PRH 76, pourquoi ?



## Pour les familles :

En développant ce nouveau service, les acteurs du projet souhaitent faciliter le lien entre les familles et les structures d'accueils, mais aussi avec les services de soins et de dépistage, de soutien aux parents. Les acteurs du projet cherchent à permettre à chacun un accès à ses droits, à simplifier le parcours des familles, à développer le vivre-ensemble dès le plus jeune âge et à améliorer qualitativement l'accueil des enfants à besoins particuliers dans le droit commun.

« La référente territoriale du PRH 76 a accompagné notre enfant autiste âgé de trois ans en crèche afin de faciliter son adaptation et identifier ses besoins. Grâce à son aide, l'équipe de la crèche est plus en mesure de le comprendre et de s'adapter à lui. Nous avons eu aussi le droit à son implication dans nos démarches administratives. Nous sommes très reconnaissants d'avoir pu bénéficier de cet accompagnement qui apporte du soutien. »

Une mère, bénéficiaire d'un accompagnement par le PRH 76

## Le PRH 76 répond ainsi aux différents enjeux des porteurs du projet.

Le PRH 76 a pour ambition d'identifier au niveau du territoire seinomarin l'ensemble des dynamiques et pratiques inclusives existantes, de les valoriser et de contribuer à leur diffusion. Le service réalisera en ce sens un **Observatoire Départemental de l'Inclusion** pour apporter de la visibilité sur les ressources du territoire et pour repérer les freins à la visée inclusive, contribuant ainsi aux orientations stratégiques de ses partenaires institutionnels.

Le Pôle Ressources Handicap 76 contribue à structurer les objectifs en matière d'accueil des enfants à besoins spécifiques inscrits dans le Schéma Départemental des Services aux Familles et dans le Schéma Enfance Famille du Département.

Le Pôle Ressources Handicap 76 contribue également à de nombreuses dynamiques partenariales comme :

- Les projets des services de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse des collectivités et des associations, en lien avec les Conventions Territoriales Globales (CTG) entre les collectivités et la Caf
- Le Projet éducatif de territoire (PEDT),
- les plateformes de répit handicap, de coordination et d'orientation dans le champ des troubles du neurodéveloppement et les projets portés par l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- les projets portés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- les Projets Sociaux de Territoire (PST) portés par les UTAS,
- les projets portés par les acteurs du social, de la santé, de l'aide à domicile, de l'éducation spécialisée et de l'économie sociale et solidaire.

Le lancement du PRH76 apparaît donc comme un engagement fort de l'ensemble des acteurs du territoire afin de répondre aux besoins des familles et des enfants en situation de handicap.





# Dossier de presse

**Ensemble  
accueillons  
les différences!**



**Contact  
presse:**

**François Junqueira**

**07 77 39 58 99**

**[contact@prh76.fr](mailto:contact@prh76.fr)**

